

Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction de la Jeunesse,
des Sports et des Territoires
DFCPAJI_D2024_0163

COMPLEXE SPORTIF KIPSTADIUM

MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT
DE MATERIEL

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales



Nous, **Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le complexe sportif KIPSTADIUM reçoit une délégation nationale dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 ;

Considérant la démarche de KIPSTADIUM qui a souhaité bénéficier de matériel pour l'organisation d'évènements sportifs dans le cadre des jeux Olympiques 2024 ;

DECIDONS

Article 1er : De signer une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de matériel au profit du complexe sportif KIPSTADIUM situé au 70, rue de l'Union 59200 Tourcoing et représenté par Monsieur Naël JUMA, Responsable d'exploitation.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.


Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application et à la trésorière pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

16 JUIL. 2024


Pour le Maire
Salim ACHIBA
Adjoint aux Finances et au sports



Accusé Réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2024

Publié sur le site de la Ville le : 16 JUIL. 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0163 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/07/2024
Objet : Mise à disposition de matériel au profit du complexe sportif Kipstadium

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 16/07/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0163 - D_cision Convention de mise _ disposition de mat_riel au profit du complexe sportif Kipstadium.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240716-DAJI_D2024_0163-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/07/2024

